

« C'est un excellent moyen de bien voir les conséquences des choses, que de sentir vivement tous les risques qu'elles nous font courir. »
J.-J. Rousseau, *Julie ou la Nouvelle Héloïse*, 1761.

Didactique du risque

De même qu'ils avaient analysé le concept de valeur¹, les auteurs explorent ici les différents sens – commun, scientifique, didactique – du concept de risque. Ainsi les obstacles dans la construction des savoirs deviennent-ils des objectifs d'enseignement.

Auteurs
Hervé Kéradec et Jean-Pierre Testenoire
Agrégés d'économie et gestion

¹ > Cf. « Didactique de la valeur », *Économie et Management*, n° 161, octobre 2016, p. 43-47.

Le concept de risque est de plus en plus présent dans les programmes d'économie et gestion. Il est donc pertinent de s'interroger sur sa didactisation suivant une méthodologie que nous avons déjà appliquée au concept de valeur, qui conduit tout d'abord à s'interroger sur le sens commun du concept, car cette exploration est la première étape de toute problématisation. Nous examinerons ensuite les significations du risque dans différents champs disciplinaires. Puis nous rechercherons la place du concept dans les programmes *ante* et *post*-baccalauréat de la voie technologique tertiaire, avant de cerner les trois principaux obstacles à la construction de ses significations scientifiques.

Du sens commun aux significations scientifiques

L'exploration du sens commun est le premier moment du travail didactique, malgré le caractère de banalité qui s'attache à ce sens faible et souvent dénoncé par les scientifiques (Astolfi, 2008) comme le lieu de toutes les erreurs. Néanmoins, la construction d'un concept scientifique commence toujours par l'examen du sens que l'élève lui attribue spontanément, résultat de l'usage qui en est fait dans les échanges quotidiens et dans les médias. Lors d'une séance de cours, l'examen des préconceptions des élèves est un moment essentiel, précédant la problématisation, et qui offre l'opportunité de saisir tout ce qui est déjà là dans l'esprit de l'élève et qu'il faut prendre en compte pour construire des concepts.

Associations spontanées

Le sens commun du terme est moins complexe que celui de valeur. Le résultat d'une micro-enquête qualitative, interrogeant sur la manière dont le concept de risque est associé

à d'autres concepts, montre qu'il est d'abord associé spontanément au terme de danger – aléa, accident, perte –, puis à la prévision, à son anticipation, à son assurance. La formulation « prise de risque » renvoie davantage à la décision, à la rationalité, au calcul, à la probabilité de survenance d'un événement favorable ou non, soit à un niveau de risque. Ces résultats montrent que la notion de probabilité à laquelle le risque est associé vient en second par rapport au sens plus fort de danger. L'examen des associations spontanées se complète utilement d'une exploration des sens accessibles sur internet.

Internet et la pluralité des sens

L'exploration du web nous livre à la fois le sens commun d'un concept, ses sens didactisés et ses développements scientifiques les plus profonds. Les algorithmes recherchent les occurrences les plus fréquentes, ils produisent donc un sens commun statistique. Il est ainsi très fécond de voir ce que les grands moteurs de recherche proposent.

Google

Les cinq premiers résultats² de l'entrée « Risque » dans le moteur de recherche Google nous informent sur les sens dominants du concept de risque.

1. **Wikipédia**, qui apparaît en premier, propose un long article sur le sujet et les termes connexes suivants : cindynique (science des risques ou du danger), évaluation des risques, gestion des risques, principe de précaution, réduction des risques sanitaires, ainsi que tous les articles commençant par risque. Avec cette encyclopédie collaborative, nous sommes d'emblée au-delà du sens commun. Ce long article, que nous avons consulté à plusieurs reprises,

2 > Consultation du 25 février 2017 et du 1^{er} mai 2017.

s'est enrichi entre février et début mai 2017. La version la plus récente développe de nombreux aspects du concept décliné dans des champs disciplinaires variés : sociologie, mathématique, droit, finance, industrie, action entrepreneuriale...

2. **Larousse** retient quatre sens principaux :

« A – Possibilité, probabilité d'un fait, d'un événement considéré comme un mal ou un dommage : "Les risques de guerre augmentent." »

B – Danger, inconvénient plus ou moins probable auquel on est exposé : "Courir le risque d'un échec. Un pilote qui prend trop de risques." »

C – Fait de s'engager dans une action qui pourrait apporter un avantage, mais qui comporte l'éventualité d'un danger : "Avoir le goût du risque." »

D – Préjudice, sinistre éventuel que les compagnies d'assurance garantissent moyennant le paiement d'une prime³. »

La dimension de probabilité est ici première à la différence des associations spontanées qui mettaient en premier le terme de danger, qui arrive, ici, en seconde position. On peut constater que tous les aspects du sens commun apparaissent mais dans un ordre différent des associations spontanées sans que cela porte à conséquences.

3. **Centre national de ressources textuelles et lexicales (CNTRL)**. Ce site du CNRS offre un long article où il distingue le « risque subi » et le « risque affronté ». Dans le cadre du risque subi, il expose la notion de danger et de probabilité et développe de nombreuses acceptions juridiques du concept, avant de traiter la notion de risque en médecine. Le risque affronté développe tout ce qui concerne le goût du risque et la prise de risque⁴.

4. **L'internaute**, site publicitaire, distingue sommairement deux sens : « celui de danger et celui de préjudices

3 > Site du dictionnaire Larousse en ligne, entrée « Risque » consultée le 25 février 2017.
4 > Site du CNTRL, entrée « Risque » consultée le 24 février 2017.

potentiels garantis par une assurance » et propose quatre synonymes : aléa, péril, danger, menace.

5. **Le dictionnaire du droit privé**, de Serge Braudo, développe les acceptions juridiques du concept, réfèrent à de nombreux articles du Code civil et à plusieurs ouvrages fondamentaux qui traitent de cette question.

Au-delà de ces cinq premières entrées qui apparaissent régulièrement presque dans le même ordre pendant plusieurs semaines, les entrées suivantes fluctuent beaucoup d'une semaine à une autre, nous ne pousserons donc pas plus avant notre investigation. D'autres moteurs de recherche proposent des entrées assez proches de celles de Google.

Yahoo

Ordre des sites apparaissant pour l'entrée « Risque » : 1. Wikipédia ; 2. L'internaute ; 3. Larousse ; 4. Actu-environnement, site consacré à des questions d'environnement édité par la SARL Cogiterra qui se présente comme entreprise privée de presse spécialisée et indépendante ; 5. CNTRL.

Qwant

Dans l'ordre de présentation, l'entrée « Risque » propose : 1. Wikipédia ; 2. L'internaute ; 3. Wiktionnaire, qui propose une définition du risque avec son étymologie, les sens retenus et les antonymes « certitude » et « opportunité » ; 4. Actu-environnement ; 5. CNTRL.

Force est de constater que les résultats de ces différents moteurs de recherche diffèrent peu. Wikipédia arrive toujours en premier, ce qui atteste de la force de cette encyclopédie collaborative, l'ordre changeant peu entre les cinq premières entrées.

Le concept de risque dans les champs disciplinaires

L'examen des multiples significations du concept de risque conduit

à repérer son attachement à des espaces disciplinaires clairement identifiés. Nous retiendrons les principaux usages du concept en philosophie et en sciences humaines, avant de développer ses significations en économie puis en gestion.

Le risque en philosophie

Lalande (1962, p. 934) ignore le concept de risque, qui n'apparaît pas entre « Rigorisme » et « Romantique » dans *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*. De même, dans *Le Dictionnaire de philosophie* de Jacqueline Russ et Clotilde Badal-Leguill (2004, p. 369-370), on ne trouve rien entre « Rire » et « Rôle » ; le risque n'est donc pas, en tant que tel, un concept philosophique.

Le risque en économie

Depuis l'école marginaliste, et les néolibéraux qui lui ont succédé, l'économique reste « la mécanique de l'utilité individuelle ». Les agents calculent des probabilités pour réduire l'incertitude, et leurs anticipations sont d'autant plus rationnelles que les individus sont informés, ce qui accroît leurs capacités de prévision. Cependant, la prise en compte de l'incertitude réduit la portée de cette « mécanique rationnelle » ; des mécanismes alternatifs de coopération, d'imitation ou d'attentisme peuvent aussi montrer une certaine pertinence.

On doit (notamment) à F. Knight (1921) et à J. M. Keynes (1936) la prise en compte de l'incertitude dans la réflexion économique. « Les décisions humaines engageant l'avenir sur le plan personnel, politique et économique ne peuvent être inspirées par une stricte prévision mathématique, puisque cette base n'existe pas⁵. » Plus récemment, George Akerlof a révélé que cette considération de l'incerti-

tude sur la qualité d'un produit peut provoquer la disparition de ce marché (1970). Enfin, l'analyse des marchés en situation d'asymétrie d'information (Michael Spence, Joseph E. Stiglitz et George Akerlof) ou la théorie des perspectives (Daniel Kahneman, 1979) montrent l'intérêt contemporain de cette réflexion⁶.

La première référence moderne à la notion de risque revient à **Adam Smith** (1776). Dans *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* (livre I, chapitre X), l'auteur constate que la précarité du travailleur provient d'une certaine forme d'organisation du travail, celle des emplois intermittents, organisation source d'anxiété qui génère un triple risque : « Dans certaines professions, l'occupation est plus constante que dans d'autres. Dans la plus grande partie des ouvrages de manufactures, un journalier est à peu près sûr d'être occupé tous les jours de l'année où il sera en état de travailler ; un maçon en pierres ou en briques, au contraire, ne peut pas travailler dans les fortes gelées ou par un très mauvais temps et, dans tous les autres moments, il ne peut compter sur de l'occupation qu'autant que ses pratiques auront besoin de lui ; conséquemment, il est sujet à se trouver souvent sans occupation. Il faut donc que ce qu'il gagne quand il est occupé, non seulement l'entretienne pour le temps où il n'a rien à faire, mais le dédommage encore en quelque sorte des moments de souci et de découragement que lui cause quelquefois la pensée d'une situation aussi précaire. » Dans cette perspective, le risque, lié au travail précaire, affecte le travailleur en termes économique (la perte de revenu), psychologique (l'anxiété liée à la perte de la tranquillité d'esprit) et sociale (déclassement et perte de savoir-faire).

Plus proche de nous, **Frank Knight**, dans *Risk, Uncertainty and*

Profit (1921), distingue des situations risquées (événement probabilisable) des situations incertaines (où les cas possibles ne sont même pas connus). Une incertitude est donc une situation où non seulement l'avenir n'est pas connu, mais où il ne peut l'être ; elle est définie comme un événement non probabilisable. Ainsi l'entrepreneur fait face à l'incertitude liée, d'une part, à l'organisation et à la fluidité du processus de production, ainsi qu'à la productivité du travail, et, d'autre part, aux préférences des consommateurs et à l'évolution de la demande.

Enfin **John M. Keynes** interroge l'influence des émotions et des sentiments humains, les « esprits animaux », sur le comportement des agents économiques, consommateurs et investisseurs. Ces sentiments réduisent la visibilité des conséquences des choix opérés et accroissent l'incertitude des décisions (prévision de la « demande effective » des investisseurs, par exemple)⁷. L'imitation peut alors constituer un recours. La métaphore du « concours de beauté » montre que la valeur des titres sur le marché financier dépend moins de leur valeur intrinsèque que de la perception de cette valeur par les acteurs du marché : « La technique du placement peut être comparée à ces concours organisés par les journaux où les participants ont à choisir les six plus jolis visages parmi une centaine de photographies, le prix étant attribué à celui dont les préférences s'approchent le plus de la sélection moyenne opérée par l'ensemble des concurrents. Chaque concurrent doit donc choisir non les visages qu'il juge lui-même les plus jolis, mais ceux qu'il estime les plus propres à obtenir le suffrage des autres concurrents, lesquels

5 > J. M. Keynes, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, 1936.

6 > N. Moureau et D. Rivaud-Danset, *L'Incertain dans les théories économiques*, Paris, La Découverte, 2004.

7 > Cf. R. J. Shiller, « Ressusciter les "Esprits animaux" », 26 novembre 2008. En ligne : www.latribune.fr, entrer le titre de l'article dans le moteur de recherche.

examen tous le problème sous le même angle⁸. »

Un rapide tour d'horizon montre que d'autres approches traitent du risque de manière indirecte.

> La théorie de l'équivalence ricardienne revient à considérer la hausse des prélèvements comme un risque (signal) de dépenses futures.

> Sur un autre plan, la tragédie des « communs » (Hardin, 1968) montre le risque (épuiement des ressources naturelles communes) en cas de non-coopération des agents.

> L'école des choix publics (J. M. Buchanan et G. Tullock, 1962) relève, dans une perspective de contestation de l'État, les risques liés aux décisions publiques prises par les politiques, les fonctionnaires et les électeurs. De nombreuses décisions, prises en fonction du cycle électoral, peuvent être nuisibles à la majorité (le dilemme inflation/chômage, par exemple).

> La relation d'agence (M. C. Jensen et W. H. Meckling, 1976) cherche à réduire le risque d'opportunisme de l'agent en valorisant les intérêts communs avec le principal : « Nous définissons une relation d'agence comme un contrat par lequel une ou plusieurs personnes (le principal) engagent une autre personne (l'agent) pour effectuer un certain service en leur nom, ce qui implique une délégation d'autorité pour l'agent.⁹ » Si les deux parties de la relation cherchent à maximiser leur propre utilité, il y a de bonnes raisons de croire que l'agent n'agira pas dans le meilleur intérêt du principal.

Le risque en finance, mercatique et management

Les **risques bancaires** sont nombreux et diversifiés. On distingue essentiellement :

> le risque de crédit, c'est-à-dire le risque de perte auquel la banque

est exposée en cas de détérioration ou de défaillance de la contrepartie. Il résulte de la combinaison de trois facteurs : le risque de contrepartie (probabilité de défaillance du client relative à la qualité du débiteur), le risque d'exposition et le risque de récupération. Ces trois facteurs peuvent entraîner un risque de liquidité (incapacité de faire face à un retrait massif des dépôts par les clients). Au niveau international, la gestion des risques de crédits est encadrée par les accords de Bâle¹⁰ ;

> le risque opérationnel, c'est-à-dire le risque de perte résultant de carences ou de défaillances liées à des procédures, à la gestion ou l'organisation du travail, et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs.

Les **risques financiers** recouvrent plusieurs situations :

> le risque de marché ;

> le risque de taux (évolution défavorable des taux pour le prêteur ou l'emprunteur) ;

> le risque de change lié aux variations des cours des monnaies entre elles ;

> le risque de liquidité (ou d'illiquidité), qui représente la rapidité et la facilité à acheter ou à revendre un actif sans perte. Il correspond au risque de vente à perte des titres en raison du faible nombre de transactions, du niveau des cours ou du niveau des coûts de transaction. Pour un marché, le risque d'illiquidité intervient lors du retournement des cours, quand la majorité des acteurs cherche à vendre des titres ou des biens immobiliers sans trouver d'acheteurs (marché de l'immobilier aux États-Unis à l'été 2008, par exemple). Cet excès d'offre de titres par rapport à la demande annonce souvent une crise majeure : la crise des *subprimes* de l'automne 2008 s'est traduite par un assèchement de la liquidité bancaire, puis par une contraction des crédits et

10 > Cf. Bâle III, 2010, mis en œuvre depuis janvier 2013.

une crise de trésorerie pour beaucoup d'entreprises ;

> le risque de titrisation est lié à la mauvaise qualité des créances titrisées (et par conséquent à leur degré de liquidité), à la sincérité des indications apportées par les agences de notation et à l'absence d'information sur la qualité des débiteurs (asymétrie d'information). De plus, en sortant de leurs bilans les créances les moins sûres, les banques font supporter au marché un risque d'aléa moral ;

> le risque de système (ou risque systémique) se réalise lorsque les interactions entre les agents individuels et les marchés conduisent à une situation d'insécurité et d'instabilité générale qui affecte l'ensemble du système financier et se propage à l'économie tout entière. Ces externalités négatives résultent du dysfonctionnement des marchés qui ne parviennent pas à séparer les risques (marchés incomplets) ou à exprimer de manière satisfaisante toute l'information disponible (marchés imparfaits).

Le **risque mercatique** distingue la perception du risque par le consommateur de sa perception par le producteur :

> le risque d'achat, pour le consommateur, recouvre plusieurs aspects, à savoir la perte de temps, l'insatisfaction, la défectuosité du produit, voire un risque psycho-social d'image, etc. La perception du risque par le consommateur modifie son processus d'achat, processus que le producteur tente d'influencer, notamment par le biais des extensions de garanties, le recours aux normes et labels, ainsi que par l'extension des services liés ;

> le risque de vente, pour le producteur recouvre divers aspects tels que la cannibalisation du produit, la rumeur (notamment par le recours aux réseaux sociaux), le risque de positionnement, d'image, etc.

Le **risque en management** : le risque est au cœur de la démarche

8 > J. M. Keynes, *op. cit.*, chap. 12, 1936.

9 > M. C. Jensen et W. H. Meckling, *Theory of The Firm: Managerial Behavior, Agency Costs and Ownership Structure*, 1976.

entrepreneuriale, l'entrepreneur étant un preneur de risques calculés. Philippe Silberzahn (EM-Lyon Business School) fait remarquer que « les acteurs des marchés établis agissent en situation de risque, les start-up dans des environnements en rupture font face à une situation d'incertitude "knightienne" [...]. L'entrepreneur agit, alors que le marché pour ses futurs produits n'existe pas encore. Il n'a d'ailleurs aucune idée de ce que celui-ci sera, ni quels produits pourraient y être vendus, ni même d'ailleurs si ce marché, qui n'est pour l'instant qu'une intuition, existera jamais. Il n'y a rien d'inéluctable, en effet, dans la création d'un marché en réponse à une rupture. Internet fut inventé dans les années soixante et, trente ans après, le marché correspondant était toujours négligeable. Les marchés n'existent pas "quelque part", attendant d'être découverts au moyen d'une étude de marché approfondie ou d'un trait de génie. Au contraire, ils doivent être créés de toutes pièces par les entrepreneurs. La création réussie d'un marché, comme celle de toute institution, est même la mesure du succès d'un entrepreneur¹¹ ».

Nous ne pouvons développer ici d'autres dimensions du risque entrepreneurial, liées à l'environnement, aux parties prenantes, à l'éthique, au contexte économique, social, politique... Force est de constater que le concept de risque est décliné dans les nombreux champs disciplinaires de l'économie et gestion, mais qu'il n'en perd pas pour autant sa signification première. Il importe maintenant de mieux cerner les significations retenues par les programmes officiels.

11 > Philippe Silberzahn, « Entrepreneuriat, risque et incertitude : l'apport de l'économiste Frank Knight », 11 avril 2011. En ligne : philippesilberzahn.com, entrer « Entrepreneuriat, risque et incertitude » dans le moteur de recherche du blog.

Le concept de risque dans les programmes d'économie et gestion

La recherche sur les programmes de la voie technologique tertiaire montre que la notion de risque émerge progressivement dans ces programmes, au fur et à mesure du parcours de l'élève. Inexistant en classes de seconde, le risque apparaît en première et terminale STMG, pour prendre une place significative en sections de STS.

Première STMG, programme de sciences de gestion

En science de gestion, le programme de première aborde explicitement la notion (thème « Temps et risque ») en deux étapes : prise de conscience et identification des risques, puis gestion de ces derniers¹² : d'une part, « la recherche de l'amélioration de la performance peut s'accompagner voire générer des risques pour l'organisation ». En conséquence, « leur prise en compte nécessite d'en identifier les origines : celles liées aux aléas et celles liées aux temps ». D'autre part, « les organisations s'adaptent en mettant en place des modalités de gestion des risques permettant d'en limiter les conséquences ».

Première et terminale STMG, programme de management

Le risque n'est pas cité dans le référentiel. La notion de choix (dans les formes d'organisation ou dans le domaine de la stratégie) apparaît plusieurs fois, sans que les risques associés à ces choix ne fassent l'objet d'indications.

12 > On pourra consulter sur ce point : L. Omont et C. Lheureux, *Enseigner les sciences de gestion en STMG*, Chasseneuil-du-Poitou, Réseau Canopé, 2014.

Terminales, programme de terminale STMG

En économie, le programme de terminale fait référence à la notion de risque (au sens de risques sociaux) dans le thème 8 : « Historiquement, l'intervention de l'État a permis progressivement la prise en charge des risques sociaux (santé, vieillesse-survie, famille-maternité, pauvreté et exclusion sociale) et une certaine réduction des inégalités. » Les divers aspects de risques économiques n'y sont pas abordés.

En droit, le risque est lié au choix de la forme juridique de l'entreprise (thème 9) : « L'entrepreneur peut choisir de réaliser son projet seul ou avec d'autres personnes. Parmi les critères de choix, la prise en compte du risque est un élément prépondérant. [...] Pour réduire l'exposition du créateur aux risques, le législateur offre la possibilité de créer une EURL ou une EURL ».

BTS tertiaires, programme d'économie/droit

En économie, la notion de risque apparaît dès le début du programme, avec la prise de décisions des agents économiques (analyse coût/avantage) qui les conduit à faire des prévisions et, par conséquent, à prendre des risques (thème 1 « La coordination des décisions économiques par l'échange »). Un peu plus loin, cette notion est mentionnée au sens des risques sociaux (thème 3 « La politique de redistribution »), pour faire l'objet de plusieurs approches approfondies dans le thème suivant (thème 4 « Le financement des activités économiques »). Sont ainsi abordés les risques liés aux instruments financiers, les risques de contagion (risque systémique) liés à la globalisation financière et au financement international des activités économiques.

En droit, la notion de risque est mentionnée de manière incidente lors

de l'étude des régimes juridiques de l'activité professionnelle (thème 1), du choix d'une structure juridique (thème 2) et de l'immatériel dans les relations économiques (thèmes 3). Cette notion fait l'objet d'un thème spécifique (thème 5 « L'entreprise face au risque ») et propose plusieurs angles de réflexion : identifier le risque pour protéger, anticiper le risque pour éviter sa réalisation, assumer le risque.

BTS tertiaires, programme de management

La notion de risque apparaît peu dans ce référentiel, avec deux occurrences principales :

> dans le thème 1 (« Finaliser et décider ») avec l'explication de la logique entrepreneuriale. L'entrepreneur schumpétérien est un innovateur et le profit est la rémunération du risque encouru. « La logique entrepreneuriale fondée sur la prise de risques » ;
> dans le point 3 du thème 4 (« Financer les activités ») qui met en valeur les risques liés au choix d'un mode de financement. Les indications complémentaires précisent que « si le choix des modes de financement est fonction de différents critères, seuls le risque et le coût sont étudiés ».

Programme du BTS assistant de gestion de PME-PMI

Le référentiel (septembre 2009) fixe les champs d'appréhension du risque quant aux PME : « L'assistant participe activement à la mise en place des dispositifs de prévention des risques liés à l'activité de l'entreprise. Il intervient dans le cadre des obligations légales pour assurer la protection des salariés en termes de santé et de sécurité au travail et pour assurer la sauvegarde du patrimoine de l'entreprise. Il s'assure du respect de leur mise en œuvre et adopte une attitude de veille permanente à ce sujet. »

La gestion du risque est circonscrite à sept items :

- > participation à la gestion des risques informatiques ;
- > participation à la promotion de la santé et de la sécurité au travail ;
- > participation à la protection des personnes, des biens et des droits ;
- > participation à la gestion des risques financiers ;
- > évaluation et suivi des risques « clients » ;
- > évaluation et suivi des risques liés aux échanges internationaux ;
- > participation à la gestion des risques environnementaux.

On constate, grâce à cet examen des programmes, que ce concept occupe une place de plus en plus importante dans les enseignements d'économie et gestion, il est donc nécessaire de s'interroger sur ce qui peut faire obstacle à sa construction.

Les obstacles liés au concept de risque

Nous retiendrons trois obstacles principaux : le passage du sens saturé aux significations scientifiques, la nécessité de dépasser le sens commun, la confusion avec des termes connexes.

L'obstacle du passage du sens à la signification

Nous reprenons ici la distinction de Lev Vygotski (1896-1934) entre le « sens », qui est personnel, qui renvoie à l'expérience du sujet et qui s'inscrit dans son système de connaissance, et la « signification » qui est un sens partagé, validé collectivement et qui permet la construction d'une pensée abstraite et scientifique. Le concept de risque est assez généralement un concept « saturé de sens », pour employer la terminologie de Vygotski, plus ou moins investi selon l'histoire des personnes – ici chaque élève et chaque enseignant – et les situations traumatiques qu'elles ont affrontées. Il importe donc dans la construction

de cette notion de faire un pas de côté, de s'éloigner de cette expérience partielle, locale et personnelle du risque pour construire les significations du concept. Ces significations s'inscrivent dans les cadres disciplinaires – économique, juridique, managériaux et de spécialités – de l'économie et gestion.

L'enseignement du concept de risque soulève aussi la question du « degré de risque perçu », étant entendu que ce degré est très différent d'une personne à une autre. Cette idée est formalisée par le concept d'« aversion au risque », concept d'économie et de finance, celui-ci déterminant les comportements d'épargne et d'investissement. L'effort mental attendu ici est la capacité d'empathie pour comprendre qu'une situation analysée comme peu risquée par une personne peut sembler très risquée à une autre personne. Le passage du sens à la signification demande, ici encore, une mise en suspension de l'expérience personnelle du risque et de la crainte de sa survenance, pour construire une signification commune, formulée scientifiquement et constituant le socle d'une pensée en devenir.

L'obstacle du sens commun et de son dépassement

Dans la classe, les élèves confondent risque, danger, hasard, péril, chance, inconvénient, menace et associent plusieurs actions distinctes telles que prendre des risques, miser, jouer, s'aventurer... La première interrogation sur les risques renvoie à des exemples de la vie courante : risque sanitaire (sida), climatique ou politique (risque d'attentats). En guidant la réflexion de la classe vers le champ économique, le risque de chômage intervient rapidement, les autres risques sociaux (retraite, vieillesse) étant souvent passés sous silence.

Il est intéressant d'utiliser l'exemple du chômage pour clarifier

la distinction entre risque et danger, en montrant la corrélation entre qualification et chômage ; le risque décroissant avec l'élévation du niveau de formation. De même, on peut revenir aux exemples de la vie quotidienne en montrant que le risque de contamination par le VIH est corrélé avec l'absence de protection des individus. Dès lors, on peut faire émerger l'idée d'assurance qui réduit les conséquences du risque (indemnité de chômage) ou qui réduit, voire annule, le danger (usage du préservatif).

L'obstacle de la confusion des termes

L'examen du sens commun a montré que la confusion entre le risque et le danger est tout à fait courante. La distinction entre ces deux termes passe par l'idée d'exposition au danger. Le danger est une caractéristique de l'état d'un bien (produit, machine) ou d'une situation (tempête, conditions de stockage) indépendamment des actes ou des décisions humaines. Il résulte donc de la capacité intrinsèque d'un bien ou d'une situation à causer du tort. Une route verglacée est dangereuse, tout comme l'acide sulfurique ou les requins peuvent l'être. L'exposition, ou degré d'exposition, de la victime potentielle au danger ou à ses effets est liée essentiellement à la fréquence de l'exposition (cas du personnel

de maintenance dans les centrales nucléaires), à l'effectif exposé et à la gravité des effets (directs ou indirects, immédiats ou à terme, comme l'amiante).

Le risque dépend donc de l'exposition au danger et représente la probabilité forte (risque élevé) ou faible (risque négligeable) que les effets dommageables surviennent réellement. Pour que cet effet survienne – c'est-à-dire pour qu'il y ait risque – il faut qu'il y ait à la fois un danger et une exposition à ce danger. Autrement dit, « risque = danger x exposition¹³ ».

Soulignons qu'il existe une science du risque : la cindynique définie comme la « science du danger avec exposition ». L'étude des risques pose cinq questions :

- > Comment identifier le risque (direct et indirect, immédiat et/ou différé) ?
- > Comment le mesurer ?
- > Comment le hiérarchiser (par rapport à d'autres risques) ?
- > Quelles en sont les conséquences ?
- > Comment le prévenir ou compenser sa survenance ?

Ainsi, l'étude des risques identifie les sources de dangers et expose les scénarios d'accidents. Elle comporte une analyse des mesures propres à réduire la probabilité et les consé-

quences des événements (dont les accidents) possibles¹⁴.

L'étude de cette science ne figure pas dans les programmes officiels, car l'on n'attend pas d'un élève de la voie technologique un tel niveau de précision, mais sa connaissance aide le professeur à s'approprier pleinement la problématique du risque. Il importe, avec les classes, pour surmonter l'obstacle de la confusion des termes, de construire les significations précises du concept. On retrouve ici l'exigence lexicale fondamentale intrinsèque à tout enseignement scientifique.

Conclusion

Notion émergente dans les programmes d'économie et gestion, le risque apparaît comme un concept moins complexe à enseigner que le concept de valeur que nous avons analysé précédemment. En revanche, la forte saturation de sens, liée à l'histoire de chaque élève et à son aversion au risque, exige un véritable effort pour construire des significations scientifiques qui évitent l'écueil du sens commun, sur lequel risquent d'échouer toutes les tentatives de construire une trame conceptuelle solide et pérenne. ●

13 > Voir la vidéo « Hazard, Risk Et Safety – Understanding Risk Assessment, Management and Perception » en anglais sous-titré postée par GreenFacts.org sur YouTube.

14 > Cf. Éric Vindimian, « Danger, Risque, Incertitude : discussions autour des différences entre ces concepts », 2009. En ligne (entrer le titre dans un moteur de recherche).

> bibliographie

- AKERLOF G., « The Market for "Lemons": Quality Uncertainty and the Market Mechanism », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 84, n° 3, 1970.
- ASTOLFI J.-P., *La Saveur des savoirs : disciplines et plaisir d'apprendre*, Paris, ESF, 2008.
- BACHELARD G., *La Formation de l'esprit scientifique*, Paris, Vrin, 1975, 1^{re} éd. 1938.
- KEYNES J. M., *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, 1936.
- KNIGHT F., *Risk, Uncertainty and Profit*, 1921.
- LALANDE A., *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, PUF, 1962, 1^{re} éd. 1926.
- OMONT L. ET LHEUREUX C., *Enseigner les sciences de gestion en STMG*, Chasseneuil-du-Poitou, Réseau Canopé, 2014.
- RUSS J. ET BADAL-LEGUIL C., *Le Dictionnaire de philosophie*, Paris, Bordas, 2004, 1^{re} éd. 1991.
- SMITH A., *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, 1776.
- VYGOTSKI L. S., *Pensée et Langage*, trad. de Françoise Sève, Paris, La Dispute, 1997, 1^{re} éd. 1934.